



INSPECTION DE L'EDUCATION  
NATIONALE  
CIRCONSCRIPTION DE MARGNY LES  
COMPIEGNE

**Ecole :** Ecole primaire publique de Janville

**Commune :** JANVILLE

**Date :** 08/11/2019

□ **Conseil d'école N° 1**

**Présents :**

Mesdames DUJOLS Camille (enseignante), BRUYER Evelyne (adjoite au Maire) et LITTIERE Charlene (directrice de l'école et enseignante).

Messieurs BOUCHER Philippe (Maire de Janville), DUROYAUME Maxime (Représentant des parents d'élèves), TERUEL Joseph (Représentant des parents d'élèves) et CUDEL Christophe (Représentant des parents d'élèves).

**Absents :**

**Excusés :**

Mesdames BOUCHAIN Pascale (Inspectrice de l'Education Nationale) et CHANVIN Caroline (Représentante des parents d'élèves).

**Ordre du jour :**

- Rappel du fonctionnement du Conseil d'Ecole ;
- Présentation des effectifs de l'école pour l'année scolaire 2019-2020 et du prévisionnel pour l'année 2020-2021 ;
- Lecture du règlement intérieur de l'école et vote par les membres du Conseil d'école ;
- Bilan de la coopérative scolaire pour l'année scolaire 2018-2019 ;
- Présentation des projets et sorties scolaires ;
- Question des parents d'élèves.

**Déroulement de séance :**

**Rappel du fonctionnement du Conseil d'école :**

**Composition du Conseil d'Ecole :**

En sont membres:

- le directeur de l'école, qui en est également le président,
- les enseignants de chaque classe de l'école, y compris ceux exerçant à mi-temps ou complétant une décharge de service,
- les enseignants remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions,
- les représentants des parents d'élèves élus,
- le maire,
- le conseiller municipal chargé des affaires scolaires,
- le délégué départemental de l'Education nationale,
- un des membres du réseau d'aide psychopédagogique intervenant dans l'école,
- l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription, membre de droit.

Y assistent avec voix consultative pour les affaires les concernant:

- les personnels du réseau d'aide psychopédagogique,
- les médecins scolaires,
- les infirmières scolaires,
- les assistantes sociales,
- les agents spécialisés des écoles maternelles,
- les personnels médicaux et paramédicaux participant à des actions d'intégration d'enfants handicapés.
- les maîtres étrangers assurant dans les locaux de l'école des cours de leur langue et culture nationales,
- les personnes chargées des cours de langue et culture régionales,
- les personnes chargées des activités complémentaires,
- les représentants des œuvres post- et périscolaires en ce qui concerne leurs activités relatives à la vie de l'école.

En fonction de l'ordre du jour, le président peut inviter, après avis du conseil d'école, toute personne dont la consultation est jugée utile.

#### Composition du Conseil d'Ecole :

Rappelons les droits et devoirs des parents au sein de l'école :

Droit à la gratuité,

Droit des informations concernant l'école, la scolarisation, la rencontre avec les enseignants,

Obligation scolaire et assiduité,

Obligation de santé et de soins,

Obligation de protection : morale, physique et matérielle...

« Au sein du conseil d'école, les parents font partie en tant que membres élus des instances de décision des établissements scolaires »

Les représentants de parents d'élèves constituent le comité de parents et participent aux réunions du conseil d'école.

Leur rôle est double :

- Prendre part aux décisions du conseil d'école,
- Dialoguer et permettre la liaison entre les familles et l'école.

Ils peuvent être des médiateurs dont le seul but est de rechercher des solutions aux problèmes ou aux conflits. Dans le cadre du conseil d'école, les parents élus servent de relais auprès des autres parents.

#### Attributions du conseil d'école :

Les attributions du conseil d'école sont les suivantes :

- Voter le règlement intérieur de l'école,
- Pouvoir faire des propositions sur l'organisation de la semaine scolaire,
- Donner son avis dans le cadre de l'élaboration du projet d'école et de toutes questions intéressant la vie de l'école et notamment sur : Les actions qui sont entreprises pour atteindre les objectifs nationaux du service public d'enseignement, L'utilisation des moyens alloués à l'école, Les conditions de bonne scolarisation des élèves en situation de handicap ou présentant toute autre difficulté, Les activités périscolaires, La restauration scolaire, L'hygiène scolaire, La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.
- Statuer sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui est de la partie pédagogique du projet d'école,
- Adapter le projet d'école,
- Être consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école,
- Donner une information sur : Les principes de choix des manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers, L'organisation des aides spécialisées, Les conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents d'élèves et notamment pour les réunions de rentrée.

#### Fonctionnement du conseil d'école :

Le directeur arrête l'ordre du jour selon les propositions qui lui sont adressées par les membres du conseil. Il adresse les convocations et l'ordre du jour au moins huit jours avant la date de chaque réunion. L'inspecteur de l'Éducation nationale et suppléants sont informés de la tenue du conseil.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les quinze jours qui suivent la proclamation des résultats aux élections des représentants des parents d'élèves.

Le maire ou la moitié au moins des membres du conseil peuvent en demander une réunion à titre extraordinaire.

Au cours de ces réunions, en dehors de l'ordre du jour, peuvent être explicitées les conditions de fonctionnement de l'école et fixées les dates de rencontres entre parents et enseignants.

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est rédigé et signé par son président et contresigné par le secrétaire de séance. Ce procès-verbal est consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires en sont adressés à l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription et un au maire. Un exemplaire en est affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves.  
En fin d'année scolaire, le directeur établit un bilan sur toutes les questions abordées au cours de l'année, notamment à propos de la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis que le conseil a formulés.

## **Présentation des effectifs de l'école pour l'année scolaire 2019-2020 et du prévisionnel pour l'année scolaire 2020-2021 :**

Pour l'année scolaire 2019-2020 :

Classe de Mme DUJOLS (25 élèves)	Classe de Mme LITTIERE (19 élèves)
TPS : 2	CP : 1
PS : 5	CE1 : 3
MS : 9	CE2 : 5
GS : 9	CM1 : 7
	CM2 : 3

Soit un effectif total de l'école de 44 élèves.

Prévisionnel pour l'année scolaire 2020-2021 :

Compte tenu des naissances de la commune pour l'année 2017 et du taux d'inscription des dernières années, nous pouvons considérer l'arrivée de 7 élèves nés en 2017. Ceci n'est qu'une estimation et ces chiffres sont donc à prendre avec beaucoup de précautions.

Ce qui porterait l'effectif de l'école à 46 élèves.

La possibilité d'inscription de TPS (c'est-à-dire d'enfants nés durant l'année civile 2018) sera redéfinie lors d'un entretien entre la directrice de l'école et le maire de la commune début 2020, en fonction de l'affinement des prévisions.

## **Lecture du règlement intérieur de l'école et vote par les membres du Conseil d'école :**

Lecture est faite des modifications apportées au règlement intérieur (notamment celles concernant l'instruction obligatoire à 3 ans et l'inclusion scolaire).

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil d'école. Il sera alors diffusé auprès des familles.

## **Bilan des comptes de la coopérative scolaire pour l'année scolaire 2018-2019 :**

Le bilan financier des comptes de la coopérative scolaire pour l'année scolaire 2018-2019 présenté à l'OCCE, a été approuvé par celle-ci.

Les enseignantes rappellent que les comptes et factures de la coopérative scolaire sont consultables à l'école par les parents et membres de la communauté éducative.

Cette année scolaire, beaucoup d'argent est entré et sorti des comptes de coopérative scolaire à cause de la classe découverte.

Voici le Compte de Fonctionnement Général du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019 :

CHARGES		PRODUITS	
Achats de produits pour cessions	2470,78€	Vente de produits pour cessions	1483,77€
Assurances versées pour la coopérative scolaire	97,02€	Produits des activités éducatives	
Charges des activités éducatives	8402,55€	Subventions Etat et collectivités locales	
Cotisations versées à l'OCCE		Autres subventions (associations...)	2488,27€
Autres charges courantes		Autres produits courants	8552,91€
Charges exceptionnelles		Participation volontaire des familles	400,00€
Achats de biens durables		Intérêts perçus	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>10970,35€</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>12924,95€</b>

Soit un résultat de l'exercice 2018-2019 de 1954,60€ (12924,95 – 10970,35€).

Les enseignantes tiennent une nouvelle fois à remercier les deux associations (« les cheveux blancs » et « les anciens combattants ») pour le don qu'elles ont effectué à la coopérative scolaire lors de leur dissolution. Certaines familles vont également être recontactées pour qu'elles soldent le paiement de la classe découverte.

### **Présentation des projets et sorties scolaires pour l'année scolaire 2019-2020 :**

#### Le projet alimentation « une pomme bio et locale pour la récré » :

Ce projet est mené sur l'ensemble de l'école en partenariat avec l'association « Echanges pour une Terre Solidaire » et la municipalité, il est financé par l'Agence Régionale de Santé. Il est mené afin de sensibiliser les enfants à la nécessité de prendre soin de son corps notamment en soignant son alimentation.

Sophie Manzo est intervenue une première fois dans la classe des élémentaires afin de les sensibiliser à l'éducation alimentaire. Les élèves sont en train de préparer le temps fort du vendredi 22 novembre, durant lequel les grands proposeront des ateliers aux plus petits. Les parents, les membres du conseil municipal, les membres de l'Inspection sont également conviés à ce temps fort.

En accord avec la municipalité, un pommier sera planté sur l'étendue d'herbe entre la cour du bas et la voie ferrée lors de ce temps fort.

Puis 6 distributions hebdomadaires de pommes bio se feront pour les élèves lors des récréations par un arboriculteur local.

#### Les sorties :

Toutes les sorties de l'année se feront en lien avec le projet alimentation. Les enseignantes souhaitent privilégier plusieurs sorties locales (visites de petits producteurs, de fermes pédagogiques...)

#### Les portes ouvertes :

En accord avec la municipalité, des portes ouvertes seront de nouveau organisées cette année. Celles-ci se dérouleront le vendredi 24 janvier 2020 de 16h30 à 19h30.

### **Questions des parents d'élèves :**

Les représentants de parents d'élèves ont reçu sur leur boîte mail un dossier concernant l'antenne relais installée sur l'île de Janville. Ils souhaitent interroger la municipalité sur l'installation de cette antenne et sa potentielle nocivité.

Monsieur le Maire informe que la nouvelle antenne est pour le moment inactive. Les textes prévoient que les antennes ne doivent pas être installées à moins de 100m d'une école, hors celle-ci se trouve à environ 175m de l'école, tandis que la seconde (plus ancienne) se trouve à environ 145m de l'école.

Lors de la mise en service, la mairie peut appuyer la demande de mesures d'exposition faite par un riverain mais ne peut pas être à l'initiative de cette demande. M.Cudel (représentant de parents d'élèves) se propose de faire cette demande lors de la mise en service.

Monsieur le Maire rappelle également que toutes les règles d'informations prévues en ce qui concerne cette installation ont été respectées. Il rappelle également qu'il reste disponible pour répondre à des questions à ce sujet.

- Ce compte rendu n'appelle aucune remarque particulière.
- Ce compte rendu appelle la (les) remarque(s) suivante(s)

**Pascale Bouchain**  
**IEN**